

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 93 (1942)
Heft: 7

Artikel: La classification vaudoise des bois de service résineux
Autor: Gonet, C.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-785902>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

JOURNAL FORESTIER SUISSE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ FORESTIÈRE SUISSE

93^{me} ANNÉE

JUILLET 1942

N° 7

La classification vaudoise des bois de service résineux

Pauvre classification vaudoise ! Certains voudraient la clouer au pilori, lui font les cornes comme à une chose malsaine, égoïste, un paravent cachant des gains illicites.

Depuis le début de la présente guerre, elle a pourtant prouvé qu'elle est capable de deux choses essentielles, clés de voûte de l'économie de guerre : le contrôle et, partant, l'observance des prix maxima, puis la répartition judicieuse de la production.

Ces lignes ne sont donc pas un plaidoyer prosélytique, mais veulent simplement démontrer à ceux qui sont sans parti pris ce qu'est cette classification vaudoise, ou plutôt romande, des bois de service résineux et sa raison d'être.

Pourquoi, premièrement, voudrait-on utiliser les difficultés présentes pour obliger les propriétaires de forêts de toute la Suisse à vendre leurs bois suivant cette « classification de Heillbronn » qui, un peu simplifiée, a été baptisée suisse, vieux cheval de bataille connu dans le pays depuis plus de 60 ans et qui, malgré les recommandations, les injonctions, les décisions solennelles, n'a jamais reçu droit de bourgeoisie ? Il y a deux raisons. Des régions entières n'avaient jamais classé leurs bois. Pour permettre le contrôle des prix, l'économie de guerre leur imposa, avec raison, une classification. Elle choisit celle de Heillbronn, qui place la dimension et la forme des arbres au premier plan, parce que son application peut être facilement contrôlée. Point n'est besoin d'être grand clerc pour lire longueur et diamètre avec chevillière et compas. Mais pour faciliter à ces régions l'ingestion de la pilule, tout de même un peu grosse, on aurait aussi voulu l'imposer à tous, même à ceux qui, depuis des décades, classent leurs bois suivant la qualité, premier facteur influençant le prix, et surtout suivant des principes adaptés aux difficultés de production et aux besoins de l'industrie du bois. C'eût été le nivellement par le bas. Mais ce nivellement, ensuite, aurait permis de remplir des tableaux,

de publier des statistiques, de dessiner des graphiques, pour aboutir finalement au but suprême de l'index suisse du prix des bois, aliment de conférences et de palabres.

La statistique forestière suisse, publiée avec beaucoup de soins par l'Inspection fédérale des forêts, serait-elle insuffisante ou incomplète ? Nous ne le pensons pas. Elle indique avec précision les fluctuations des prix. Ses données sont nettes, attristantes et décevantes.

La valeur moyenne des bois vendus, provenant de toutes les forêts suisses, a été de :

Années 1920—1924	33,60 fr.
1925—1929	30,90 »
1930—1934	26,10 »
1935—1939	22,50 » le mètre cube

La baisse continue des prix est ainsi de 33 %. Un index suisse du prix des bois, à la sauce nouvelle, aurait donné un résultat identique et Heillbronn ne l'aurait pas pimenté. Pour le prouver, il suffit de comparer, pour les mêmes périodes, les prix de vente des bois provenant des forêts cantonales vaudoises, vendus suivant la classification vaudoise, avec ceux provenant des forêts cantonales argoviennes, vendus selon Heillbronn :

Années	Vaud	Argovie
1920—1924	29,90 fr.	38,20 fr.
1925—1929	28,60 »	33,10 »
1930—1934	26,— »	26,70 »
1935—1939	20,60 »	24,70 »

La baisse entre la première et la dernière période est de 13,50 fr., ou de 36 % en Argovie, de 9,30 fr., ou de 31 % dans le Pays de Vaud.

Heillbronn ne retient donc pas la baisse.

En passant, commentons brièvement cette chute continue de prix des vingt dernières années. Elle provient beaucoup moins de la diminution de la consommation que de l'influence déprimante des bois importés provenant surtout de l'Est européen. Le franc suisse y exerçait un tel attrait que rien n'était assez bon pour lui, ni trop bas de prix. Les bois suisses, pourtant de bonne qualité, furent ainsi partiellement évincés par la crème de la production d'autres pays, qui était seule importée. Les mesures prises pour

protéger le bois suisse furent insuffisantes. Les restrictions d'importation même conditionnées, l'augmentation des droits d'entrée, les tarifs de transport spéciaux pour les bois étrangers, n'ont que ralenti la baisse.

Si les augmentations de prix des bois d'œuvre, autorisées maintenant par le contrôle des prix, dépassent l'augmentation des frais d'exploitation et de transport, ce n'est donc que justice. Au surplus, les cours actuels des bois d'œuvre ne font que compenser, et dans une certaine mesure seulement, le rendement déficitaire des bois de feu dont on maintient les prix bas avec beaucoup de raison. Les propriétaires de forêts ne sont donc pas des profiteurs de guerre. Le rendement net des forêts est encore anormalement bas, car, pour le calculer, il ne faut pas tenir compte des surexploitations imposées qui devront être amorties.

Mais revenons-en à la classification vaudoise, et plus spécialement à celle des bois longs.

De tout temps, la Suisse romande a exporté des bois de service résineux. Avant 1914, la surproduction était acheminée en France, après avoir été débitée dans les scieries locales. Après la guerre mondiale de 1914—1918, et pour des raisons connues, cette exportation s'arrêta. Il fallut trouver un autre débouché. Le seul possible était les centres industriels de la Suisse orientale, région déficitaire en bois qui importait de l'étranger ce qui ne se trouvait pas sur place.

Gagner ce nouveau marché en luttant contre les bois étrangers ne fut certes pas facile. Il fallut premièrement obliger les propriétaires de forêts à changer leurs habitudes, à passer de la vente sur pied net, à l'enchère publique, par petits lots, à la vente de gré à gré, par lots plus importants, façonnés et rendus sur wagon ou à port de camion par les propriétaires de forêts eux-mêmes. L'attrait de prix intéressants a rarement stimulé cette adaptation. Exploiter et rendre sur wagon n'était pas suffisant. Il fallut encore apprendre à débiter, ébouter, assainir, trier et classer les bois, au moins aussi bien que l'importateur le faisait pour les bois étrangers. Et c'est ainsi qu'est née cette classification vaudoise, qui n'est en fait qu'une imitation, adaptée aux conditions forestières de ce canton, d'usages commerciaux étrangers.

Mais pourquoi cette adaptation aux conditions vaudoises ? En temps de difficultés, comme la période 1920—1939, une région

à surproduction a toujours moins de certitude de vendre à prix normal qu'une région déficitaire. Le consommateur achète en tout premier lieu à proximité. Si les bois, matière périssable, sont exploités avant d'être vendus, l'acheteur possible fait volontiers pression sur les prix, car il sait que le propriétaire de forêts est dans l'obligation de vendre avant que ses bois ne se détériorent. Il fallut donc choisir une classification applicable aux arbres sur pied, et adaptée à la vente sur pied au mètre cube façonné, façonnage et transport par les soins et aux frais du vendeur.

Si l'on fait abstraction d'arbres ayant crû isolément et étant de ce fait anormalement coniques, la conicité d'une bille de bois peut faire varier son rendement de 8 à 15 %. A dimensions égales, par contre, le prix des planches variait, avant-guerre, suivant la qualité, c'est-à-dire suivant le nombre et la qualité des nœuds, la finesse, la régularité et la structure des veines, de 50 à 180 fr. le mètre cube. La qualité du bois, et non pas la forme des billes, est donc le facteur qui influence le plus le prix de cette matière première. Par conséquent, une classification qui a précisément pour premier but la formation et l'expression du prix ne doit pas se baser seulement sur la forme et la dimension, mais surtout sur la qualité, la forme et la dimension n'étant qu'une des composantes et même qu'une composante secondaire de la qualité.

Est-il possible de classer des troncs d'arbres encore sur pied suivant la qualité, d'escompter avec précision et équité leur décomposition en assortiments de différentes qualités ? Nous répondons affirmativement et sans hésitation. Il est même beaucoup plus facile de juger de la qualité d'un arbre sur pied placé dans son milieu plutôt que celle d'une bille abattue, nue, dépouillée de ses branches et de son écorce. L'extérieur d'un arbre encore vivant décèle toute son histoire. L'observateur intelligent, expérimenté et minutieux peut déduire, de la couleur et de la structure de l'écorce, la finesse et la régularité de la veine. La forme et l'état de végétation des branches, les cicatrices laissées sur le tronc par d'anciennes branches, lui indiquent la qualité et le nombre des nœuds. En cas d'hésitation ou d'indécision, la sonde suédoise lui est d'un grand secours. Enfin, l'observateur peut se contrôler lui-même en vérifiant ses appréciations lors du débitage en scierie. Peu à peu, et si on y prend peine, ces observations constitueront pour toutes les forêts d'une région un véritable registre de qualité des bois,

document infiniment précieux et d'une importance économique capitale.

L'emploi de cette classification de qualité exige ainsi des connaissances technologiques et physiologiques, puis des dons d'observation, car le taxateur ne peut pas demander au compas et à la chevillière de penser pour lui. Le recrutement et la formation professionnelle de ces taxateurs est partout chose possible. Leur travail est utile, car l'estimation des lots suivant la qualité tranquillise le marché, chacun y trouvant son compte.

Par essence même, la nature est individualiste. Il n'existe et n'existera jamais deux billes de bois de qualité absolument identique. La classification de qualité devrait donc créer un assortiment pour chaque bille ou même pour chaque partie de bille, si on voulait la pousser à l'extrême. C'est le cas pour les billes de chêne de tranche et celles de noyer. Pour les résineux, on peut simplifier sans inconvenient. La classification vaudoise ne connaît ainsi que trois classes de qualité : charpente, sciage et menuiserie. L'utilisation de cette matière première qu'est le bois est donc le critère de la classification. Lors de l'estimation, le volume d'un arbre peut être classé tout entier dans la catégorie charpente. Il peut aussi être décomposé en deux ou trois parties attribuées aux autres classes. Le cas le plus compliqué est ainsi un épicéa dont le premier billon est classé comme menuiserie, le 2^{me} comme sciage et le solde comme charpente. Cette décomposition aboutit, en fin de compte, à la formation d'un prix moyen pour tout le lot. En vendant selon ce procédé, le propriétaire forestier connaît le prix de vente de tout le lot exprimé à l'unité de volume au moment de la vente déjà, et pour lui c'est capital.

La classe charpente ne contient pas que des billes de faibles dimensions, mais aussi toutes celles se laissant débiter avec le plus d'avantages comme bois de construction. Or, le constructeur moderne exige avec raison, et de plus en plus, des débits hors cœur. Pour le satisfaire, la scierie doit donc aussi recevoir des billes de charpentes de gros diamètres. La classe sciage comprend les billes qui, débitées en planches, produisent l'assortiment courant. La classe menuiserie, enfin, comprend les billes produisant les planches destinées à cet usage.

Signalons en passant que propriétaires de forêts, municipaux, forestiers de triage, bûcherons, ont très rapidement compris et

adopté ces termes, qui représentent effectivement quelque chose; ils font maintenant partie de la langue courante.

La classification des billons est basée sur les mêmes considérations et comprend aussi ces trois classes de qualité. Elle fait cependant la distinction entre gros billons de 30 cm. et plus et petits billons de 29 cm. et moins.

L'économie de guerre a souligné les avantages et l'équité de cette classification. Aucun client régulier de la forêt vaudoise ne nous a demandé d'adopter celle de Heillbronn, bien au contraire. Le revendeur, cependant, désirerait acheter suivant la classification allemande. C'est son intérêt, car en achetant suivant la forme mais en revendant suivant la qualité, il est possible de réaliser un bénéfice. Or, nous pensons qu'il revient aux propriétaires de forêts.

Nul ne sait ce que l'avenir réserve, si l'après-guerre sera différent de l'entre-deux-guerres. Il est donc compréhensible que l'économie forestière vaudoise tienne à conserver sa classification, qui lui aida à surmonter les difficultés.

Ch. Gonet.

Construisons en bois

Dans ses constructions de routes et chemins de dévestiture, l'ingénieur forestier se trouve souvent en présence de la nécessité d'étudier le problème de franchir des cours d'eau au moyen de ponts. Selon la mode actuelle, ces ouvrages ont été, ces derniers temps, généralement construits en béton armé. Le bois, cette matière première à la production et à la vente desquelles nous vouons tous nos soins, a été l'objet d'une propagande intense auprès du grand public, tandis que souvent ses producteurs eux-mêmes ne pensaient peut-être pas assez à son emploi.

Actuellement, la pénurie de fer et de ciment oblige les constructeurs à les remplacer par d'autres matériaux. Et, comme dans bien d'autres domaines de notre économie nationale, le bois reprend, là aussi, sa place d'autrefois.

Alors que des ponts légers, destinés à la circulation de traîneaux ou de chars, sont construits avantageusement d'après le type « sapeur », et cela souvent en bois ronds abattus et taillés sur place, les routes carrossables pour camions exigent des constructions plus massives, supportant des charges de 8 à 12 tonnes et même plus. Il s'agit donc déjà d'ouvrages assez coûteux. Le bois non injecté étant sujet à une pourriture relativement rapide, le type des vieux ponts couverts protégeant le bois contre les intempéries revient à l'honneur.

Nos périodiques ont publié, il y a quelques années, des vues des deux grands ponts de Steffisbourg et de Giswil, servant à la circulation